

*veal69@hotmail.fr*

*Envoyé par mail avec AR Le 26-12-2024*

Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

**DEMANDE N°DP 71150 24 S0105, déposée le 15/11/2024**

De : Monsieur Verel KOCA

Demeurant : 1244 rue des Teppes, 71680 CRECHES-SUR-SAONE  
Sur un terrain situé : 1244 rue des Teppes, 71680 CRECHES-SUR-SAONE  
Parcelle(s) : AO171 - AO174 - AO175 - AO176 - AO177  
Pour : Réalisation d'une piscine de 7mx4m  
Surface de plancher créée : 0,00 m<sup>2</sup>

**AFFICHÉ LE :**

26 DEC. 2024

**LE MAIRE DE CRECHES-SUR-SAONE,**

- Vu la demande de déclaration préalable susvisée – Dossier complet au 10/12/2024 ;
- Vu le code de l'urbanisme ;
- Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 02/06/2009, modifié le 28/09/2012 et le 28/11/2014, révisé le 30/08/2019 et le 06/07/2023 ;
- Vu l'avis favorable d'Enedis en date du 09/12/2024;
- Vu l'avis favorable avec prescriptions de MBA – Direction du cycle de l'eau en date du 12/12/2024 ;

Considérant qu'aux termes de l'article U2.1.3 du plan local d'urbanisme relatifs à l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives, les piscines seront par ailleurs soumises à un recul systématique de 4 mètres par rapport aux limites séparatives des unités foncières. Ce recul sera calculé à partir de la ligne d'eau si la piscine ne comporte pas de plage (terrasse entourant le bassin), ou à partir de la bordure extérieure de la plage elle-même si la piscine en est pourvue ;

Considérant que la ligne d'eau de la piscine est implantée à moins de 4 mètres (3 mètres) de la limite séparative Nord ;

Considérant donc que le projet ne respecte pas les dispositions de l'article U2.1.3 du plan local d'urbanisme ;

**ARRETE**

**Article 1**

Il est fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à CRECHES-SUR-SAONE,

Le 26 DEC. 2024

Le Maire,

Le Maire  
Michel BERTHET





<b>COMMUNE</b>	<b>CRECHES SUR SAONE</b>			
<b>DOSSIER</b>	DP 071 150 24 S0105			
<b>DECLARANT + ADRESSE</b>	M. KOCA VEREL - 1244 Rue des Teppes			
<b>ADRESSE (terrain)</b>	1244 Rue des Teppes			
<b>REF. CADASTRALES</b>	AO171			
<b>EAUX USEES</b>				
<b>Desservi par un réseau</b>	<b>OUI</b>	NON	AVIS SUR LE DOSSIER	
<b>Type de réseau</b>	UNITAIRE	<b>SEPARATIF</b>	<b>FAVORABLE</b>	Voir Prescription / Avis
<b>Réseau suffisant</b>	<b>OUI</b>	NON	DEFAVORABLE	Voir Prescription / Avis
<b>AVIS SPANC</b>	FAVORABLE	DEFAVORABLE	SANS OBJET	
PRESCRIPTION / AVIS	SANS OBJET			
<b>EAUX PLUVIALES</b>				
<b>Desservi par un réseau</b>	<b>OUI</b>	NON	AVIS SUR LE DOSSIER	
<b>Type de réseau</b>	UNITAIRE	<b>SEPARATIF</b>	<b>FAVORABLE</b>	Voir Prescription / Avis
<b>Réseau suffisant</b>	<b>OUI</b>	NON	DEFAVORABLE	Voir Prescription / Avis
			SANS OBJET	
PRESCRIPTION / AVIS	Les eaux de vidange de piscine et de lavage de filtre, rejoignent le réseau de type d'eaux pluviales de l'Agglomération présent rue des Teppes après neutralisation des produits d'entretien. > Les propriétaires des piscines s'engagent à entretenir régulièrement leur piscine afin d'éviter les nuisances (gîte à moustique, odeurs ou pollution organique).			
<b>EAU POTABLE</b>				
<b>Desservi par un réseau</b>	<b>OUI</b>	NON	AVIS SUR LE DOSSIER	
			FAVORABLE	Voir Prescription / Avis
<b>Réseau suffisant</b>	<b>OUI</b>	NON	DEFAVORABLE	Voir Prescription / Avis
			SANS OBJET	
PRESCRIPTION / AVIS <b>Avis du délégataire SUEZ pour le compte du Syndicat.</b>	Sans Objet.			